



Désaccord sur un bornage de propriété

Par **dastre**, le **30/10/2011** à **14:07**

Bonjour,

Le terrain constructible mitoyen de ma propriété vient d'être vendu. De mon côté, il n'existait qu'une vieille borne en ciment en place. Le nouveau propriétaire a fait poser l'autre borne par un géomètre. Après consultation du plan cadastral, je ne suis pas d'accord avec la position de cette borne. On m'a dit que j'aurais du être convoqué et présent lors du bornage effectué par le géomètre, ce qui n'a pas été le cas. Est-ce une obligation de la part du géomètre et que puis-je faire pour faire au moins entendre mon avis sur cette fameuse limite. Sur la plan cadastral, avec un risque de toute petite erreur (quelques centimètres), je suis certain de mes mesures.

Merci pour vos conseils.

Didier